

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 19 heures, le conseil municipal de Labarthe-sur-Lèze, convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yves CADAS, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Muriel AUDOUY, Guy BONNAFOUS, Martine BOUSQUET, Yves CADAS, David CARLIER, Dominique DARRIEUMERLOU, Thomas DRIS, Nathalie FABRE, Guy GUIRAUD, Michelle JUIN-PENSEC, Jérémie LAMPE, Séverine MARQUES, Jean-Jacques MARTINEZ, Jean MASI, Didier MEDA, Samuel MINEO, Philippe ROUZOUL, Marie-Line SPERANZA, Héléne SUSSET, Moïse VALERIO.

**Procurations** : Monsieur Maxime CALAIS à Monsieur David CARLIER, Monsieur Gilles GONZALEZ à Monsieur Jérémie LAMPE, Madame Christine PÉRISSÉ à Madame Dominique DARRIEUMERLOU, Madame Sylvie POTTIEZ à Monsieur Philippe ROUZOUL, Madame Isabelle SEYTEL à Monsieur Jean-Jacques MARTINEZ.

**Absents** : Mesdames et Messieurs Lilian BELLOC, Stéphane CHADOURNE, Muriel GRABIE, Catherine REGAUDIE.

**Quorum :**

Nombre de conseillers	En exercice	29
	Présents	20
	Procurations	5
	Absents	4
	Votants	<b>25</b>

**Secrétaires de séance** : Madame Marie-Line SPERANZA et Monsieur Philippe ROUZOUL sont élus secrétaires de séance.

## DELIBERATIONS

*M. le Maire : Avant de commencer, je souhaiterais remercier très chaleureusement une dame qui est de la mairie, je vais la citer pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, il s'agit de Florence DASQUE. Elle a porté seule le budget du fait que sa collègue, à l'investissement, est malade depuis plusieurs semaines, même plusieurs mois. Donc je voudrais vraiment la remercier parce que c'est la deuxième fois qu'elle le fait, elle a assumé complètement, bon, elle a aussi été aidée, mais voilà, elle a porté le budget. Lui dire merci et je pense que si on pouvait la récompenser, il faudra le faire, voilà, parce que ce n'était pas simple dans les conditions qui ont été les siennes, sur la période du budget.*

### ❖ FINANCES

#### ➤ D18-2022

#### **Compte de gestion 2021**

*Rapporteur : Mme Héléne SUSSET, adjointe aux Finances*

**Vu** le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

(annexe 1 – Eléments synthétiques du compte de gestion)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'ACTER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **D19-2022**

**Compte administratif 2021**

*Rapporteur : Mme Hélène SUSSET, adjointe aux finances*

**Vu** l'article L 2121-14 du CGCT,

**Vu** le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Yves CADAS, Maire,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il établit, à l'expiration de l'exercice budgétaire, un compte administratif qui présente les résultats de l'exécution du budget. Le compte administratif est établi par exercice.

Il compare :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre du budget ;
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Il est établi à l'aide de la comptabilité tenue par Monsieur le Maire en cours d'année.

Le Conseil municipal se prononce expressément sur le compte administratif de Monsieur le Maire, et arrête les comptes de la commune après avoir vérifié l'exactitude matérielle de l'exécution du budget.

La présidence du Conseil municipal, lors des séances consacrées à l'examen du compte administratif de Monsieur le Maire, est confiée à un président ad hoc désigné par le Conseil. Monsieur le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire présente le projet de Compte administratif 2021 pour la commune.

Compte administratif 2021 :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 3 806 737,12	G 4 396 466,52
	Section d'investissement	B 1 776 515,58	H 1 494 159,16
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 0,00
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 339 977,56
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D 5 583 252,70</b>	<b>= G+H+I+J 6 230 603,24</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 695 930,47	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E+F 695 930,47</b>	<b>= K+L 0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 806 737,12	= G+I+K 4 396 466,52
	Section d'investissement	= B+D+F 2 472 446,05	= H+J+L 1 834 136,72
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F 6 279 183,17</b>	<b>= G+H+I+J+K+L 6 230 603,24</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 053 100,00	912 818,38	33 988,80	0,00	106 292,82
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 895 000,00	1 853 581,39	0,00	0,00	41 418,61
014	Atténuations de produits	337 325,23	270 169,23	0,00	0,00	67 156,00
65	Autres charges de gestion courante	398 100,00	362 085,33	30,00	0,00	35 984,67
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 683 525,23</b>	<b>3 398 654,33</b>	<b>34 018,80</b>	<b>0,00</b>	<b>250 852,10</b>
66	Charges financières	83 467,05	59 215,10	18 898,17	0,00	5 353,78
67	Charges exceptionnelles	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	3 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 770 792,28</b>	<b>3 457 869,43</b>	<b>52 916,97</b>	<b>0,00</b>	<b>260 005,88</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	265 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	285 207,72	295 950,72			-10 743,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>550 207,72</b>	<b>295 950,72</b>			<b>254 257,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 321 000,00</b>	<b>3 753 820,15</b>	<b>52 916,97</b>	<b>0,00</b>	<b>514 262,88</b>
<b>Pour information</b>		<sup>(3)</sup> <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	14 140,00	21 470,64	0,00	0,00	-7 330,64
70	Produits services, domaine et ventes div	351 200,00	149 382,39	0,00	0,00	201 817,61
73	Impôts et taxes	2 950 500,00	3 123 577,10	0,00	0,00	-173 077,10
74	Dotations et participations	934 000,00	1 014 551,79	0,00	0,00	-80 551,79
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	16 568,69	0,00	0,00	-6 568,69
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 259 840,00</b>	<b>4 325 550,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-65 710,61</b>
76	Produits financiers	16,41	12,08	0,00	0,00	4,33
77	Produits exceptionnels	2 200,00	10 842,24	0,00	0,00	-8 642,24
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 262 056,41</b>	<b>4 336 404,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-74 348,52</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	58 943,59	60 061,59			-1 118,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>58 943,59</b>	<b>60 061,59</b>			<b>-1 118,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 321 000,00</b>	<b>4 396 466,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 466,52</b>
<b>Pour information</b>		<sup>(3)</sup> <b>0,00</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	217 769,00	16 971,64	32 579,00	168 218,36
204	Subventions d'équipement versées	389 797,00	389 797,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 100 922,05	596 486,36	461 604,25	1 042 831,44
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>443 995,52</b>	<b>137 178,97</b>	<b>201 747,22</b>	<b>105 069,33</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 152 483,57</b>	<b>1 140 433,97</b>	<b>695 930,47</b>	<b>1 316 119,13</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 506,15	44 506,15	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	305 586,00	296 325,66	0,00	9 260,34
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>350 092,15</b>	<b>340 831,81</b>	<b>0,00</b>	<b>9 260,34</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 502 575,72</b>	<b>1 481 265,78</b>	<b>695 930,47</b>	<b>1 325 379,47</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	58 943,59	60 061,59		-1 118,00
041	Opérations patrimoniales (1)	235 341,34	235 188,21		153,13
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>294 284,93</b>	<b>295 249,80</b>		<b>-964,87</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 796 860,65</b>	<b>1 776 515,58</b>	<b>695 930,47</b>	<b>1 324 414,60</b>
	<b>Pour information</b>	(2) 0,00			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	21 064,00	2 300,00	0,00	18 764,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 689 303,15	0,00	0,00	1 689 303,15
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 710 367,15</b>	<b>2 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 708 067,15</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	275 000,00	405 163,95	0,00	-130 163,95
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	516 165,88	516 165,88	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	169 801,00	39 390,40	0,00	130 410,60
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>960 966,88</b>	<b>960 720,23</b>	<b>0,00</b>	<b>246,65</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 671 334,03</b>	<b>963 020,23</b>	<b>0,00</b>	<b>1 708 313,80</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	265 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	285 207,72	295 950,72		-10 743,00
041	Opérations patrimoniales (1)	235 341,34	235 188,21		153,13
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>785 549,06</b>	<b>531 138,93</b>		<b>254 410,13</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 456 883,09</b>	<b>1 494 159,16</b>	<b>0,00</b>	<b>1 962 723,93</b>

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b>	(2) 339 977,56			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(Annexe 2 - compte administratif 2021)

**Monsieur Stéphane CHADOURNE rejoint la séance à 19h15.**

**Nouveau quorum :**

Nombre de conseillers	En exercice	29
	Présents	21
	Procurations	5
	Absents	3
	Votants	<b>26</b>

*Jérémie LAMPE : Pour revenir sur cette année 2021 qui était une année plutôt compliquée, même si effectivement elle est peut-être moins compliquée que celle que nous entamons à plusieurs niveaux, quoi qu'il en soit, vous aviez fait le choix d'augmenter très fortement la pression fiscale sur le foncier bâti. Quand on fait le compte, voilà, fin 2021, alors j'entends déjà les réponses sur l'autofinancement des investissements, sur les coupes budgétaires et sur l'augmentation des coûts, quoi qu'il en soit, la pression était forte sur les labarthais et on a encore un résultat excédentaire. Alors, oui, cela peut être vertueux, mais ça a fortement touché les contribuables labarthais. Et je sais que ça va continuer.*

*Hélène SUSSET : Oui, mais moi je vous dirais qu'heureusement qu'on a pris cette décision justement d'augmenter d'un coup le taux, qu'on maintient qu'on ne ré augmentera pas, d'ailleurs comme vous avez pu le remarquer pour l'année 2022, mais je pense que la décision était finalement la bonne. Même si effectivement, on ne sait pas trop où on va, on en a parlé au débat d'orientations budgétaires, mais malgré tout, je pense que ce n'était pas une mauvaise décision.*

*David CARLIER : Je le dis souvent, mais vous savez que nous sommes dans un contexte d'inflation. Sans doute que l'inflation cette année va dépasser les 6 %, et ça va continuer. Ça veut dire qu'entre l'inflation de l'an dernier, autour de 3 % et celle de cette année à 6 % et celle de l'an prochain qui sera à peu près du même niveau, vous mesurez bien que l'augmentation qui a été faite ne compense pas les effets de l'inflation. Ça veut dire que comme le dit très justement Hélène SUSSET, heureusement qu'on a pris cette décision. Parce que nous serions aujourd'hui dans un effet ciseau où entre la baisse de recettes et l'inflation, bien honnêtement, la plupart des projets que nous menons et qui se voient, vous étiez hier à l'inauguration et vous avez entendu ce qu'a dit le président André MANDEMENT sur le dynamisme de la commune. Il a une vision de notre territoire. Aucune commune, Muret exceptée qui est une grande ville, aucune commune du territoire n'investit et n'avance autant que nous. Mais nous n'aurions pu faire cela si la décision que nous avons prise l'année dernière n'avait été celle-là. Et donc du coup, nous avons fait justement preuve d'anticipation. Même si nous ne pensions pas, parce qu'on ne peut pas tout prévoir, que l'inflation serait à ce niveau. Mais heureusement que ça a été le cas. Vous êtes employé de banque, vous voyez bien ce qui se passe.*

*Jérémie LAMPE : Et bien justement, je vais vous répondre puisqu'il ne vous a pas échappé si vous avez regardé le budget prévisionnel que cette inflation-là, elle est aussi incluse dans les prévisions et les ambitions qui sont faites sur le budget, que ce soit pour les énergies, que ce soit pour le carburant, donc tout ça c'est budgété Monsieur CARLIER, donc voilà.*

*David CARLIER : Budgété à partir de la hausse... (Propos hors micro inaudibles)*

*Jérémie LAMPE : Oui, et avec un excédent qui sera aussi budgété pour 2022.*

*David CARLIER : On va vous expliquer Monsieur, ce n'est pas tout à fait ça.*

*M. le Maire : Ce qu'on a fait l'année dernière, on a augmenté de 14 % globalement l'impôt sur le foncier bâti et en disant, on fait cette augmentation qui sera valable sur le mandat. C'est-à-dire que les 4 ans à venir, on s'est engagés à ne pas augmenter. Sauf que, on a bien dit, on tablait sur une inflation à 1,5, on est bien d'accord. Que nous réserve l'avenir ? On ne le sait pas. Le président MANDEMENT, je ne sais pas s'il l'a dit quand il a parlé mais il a dit fortement quand on était en conférence des maires, on ne sait pas ce que va nous réserver l'Etat. Si par exemple, admettons, on a une coupe drastique de 50 % sur la DGF, admettons, je suis peut-être très pessimiste, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce que là on aura recourt à l'emprunt ? Ou alors on va diminuer nos dépenses dans tous les postes qu'on pourra, mais à un moment*

donné, on ne saura plus faire. Ou alors on éteindra complètement l'éclairage public, on empêchera nos voitures de rouler, et on ne fera que payer notre personnel. C'est ça l'équation. C'est-à-dire que là, nous avons pris cette décision, qui à mon avis et comme l'a dit David CARLIER, était la bonne parce qu'effectivement, on se donne une petite marge de fonctionnement pour aussi ouvrir les années d'investissements qu'on va avoir avec l'Astrolab. Il faut les assumer. Voilà ce que je voulais dire, c'est qu'on ne sait pas. On est encore, et ça devient courant dans ce pays, dans une période d'incertitude où on ne sait pas ce qui va nous tomber sur la tête. Et je vais élargir le débat au niveau national, c'est qu'on ne sait pas ce qu'ils peuvent calculer là-haut. A mon avis, la dette, à un moment donné, il faudra la payer ou alors la banque centrale, les banques, vont dire on vous en fait cadeau, mais je ne crois pas trop que c'est dans la démarche. Voilà. Donc c'est cette équation qu'on a. Alors mécaniquement, au niveau de l'impôt, vous le savez, on va avoir une augmentation par rapport aux bases. C'est mécanique, ça augmente tous les ans. Donc si on a une inflation à 5, 6 ou 7 %, on n'a pas envisagé ce cas de figure. Je vous ai résumé pour plus tard. A mon avis, on risque d'être confrontés à des problèmes qui risquent de nous péter à la tête, pendant ce budget, pendant l'exécution de ce budget à venir. Voilà, c'est mon avis, malheureusement. Mais peut-être, il y a des élections nationales dimanche, il va sortir l'homme ou la femme providentiel pour la France.

David CARLIER : Si vous suivez le débat actuel, le président sortant a annoncé qu'il voulait faire une baisse de 50 % de dotations aux collectivités locales, soit 10 milliards d'euros. Et ces deux principaux challengers, en tout cas la dame blonde, elle, elle a annoncé carrément qu'elle allait faire en sorte que les collectivités n'aient plus d'autonomie et que l'Etat reprenne la gestion directe. Donc imaginez, pour une commune comme la nôtre, donc le maire a tout à fait raison, c'est-à-dire que c'est bien ça qui nous attend, quoi qu'il arrive. Et là, on sera dans une difficulté autrement plus forte que ce que nous vivons aujourd'hui, et que la crise ne continue pas.

M. le Maire : Alors, gérer, c'est prévoir, et quand on prévoit, on a des certitudes quand même. Là par contre, on est dans l'incertitude.

Stéphane CHADOURNE : Moi je me demande, puisque vous êtes dans l'incertitude, puisque les chiffres sont des chiffres qui ne valent pas grand-chose de ce que vous dites vous-même, c'est-à-dire on ne sait pas, alors je me demande ce qu'on fait là. Et dans votre grande et longue expérience, moi j'attends que vous nous proposiez des certitudes, pas des incertitudes. Voilà, je n'en dirais pas plus.

M. le Maire : Ca ne t'a pas échappé qu'on est quand même liés au niveau de la France à un Etat et que le système est comme ça. Et je vais te rappeler que moi je l'ai dit x fois, mon prédécesseur aussi, qu'on est tout à fait pour une vraie réforme fiscale. Et pour le moment, on ne la voit pas. On nous enlève la taxe d'habitation qui était une taxe de proximité, et voilà, c'est ça la réforme ? Pour moi, non. C'est reprendre le package de toute la fiscalité au niveau de la France et peut-être de la répartir autrement. Avec une fiscalité, ça ne vous a pas échappé, qui est profondément injuste, même encore avec le foncier.

Stéphane CHADOURNE : Et bien alors, qu'est-ce qu'on fait là ? On vote le truc et on ne discute pas.

M. le Maire : On est élu municipal et on fait notre boulot d'élu municipal, c'est tout.

Stéphane CHADOURNE : Moi j'attends plus des solutions et des propositions que des chiffres qui disent, on verra bien ce qui va se passer.

M. le Maire : On n'a pas dit ça !

Hélène SUSSET : Monsieur CHADOURNE, moi je suis pour des propositions donc si vous avez à me faire des propositions ce soir, je suis toute ouïe.

Stéphane CHADOURNE : Non, non, non, je ne vais pas vous faire des propositions, ce n'est pas mon rôle.

M. le Maire : Si c'est ton rôle.

Hélène SUSSET : C'est le rôle du conseil municipal.

Stéphane CHADOURNE : Quand on fait des propositions, il faut qu'elles soient entendables, c'est-à-dire qu'elles soient suivies d'effets. Toutes les propositions que je fais ici depuis 20 ans n'ont jamais été suivies d'aucun effet. Je ne vais pas commencer aujourd'hui.

David CARLIER : Là on parle du budget. Je vois que vous n'étiez pas à la commission des finances mais vous avez assisté par contre au DOB. C'est là qu'on a fait le débat sur les orientations. Quand nous vous parlons, les uns et les autres, ici, en responsabilité, des incertitudes, il faut quand même bien comprendre que lorsque nous bâtissons quelque chose, nous ne maîtrisons pas la totalité des données puisque ça ne dépend pas que de nous.

Stéphane CHADOURNE : Incompréhensible !

David CARLIER : Cela s'appelle le principe de réalité Monsieur CHADOURNE. Si vous, vous êtes en capacité de prévoir, puisque vous êtes médium, très bien, nous nous ne le sommes pas. Par contre ce qu'on peut vous dire, parce que et c'est ça qui est étonnant dans votre discours, c'est que ce que vous a présenté Madame SUSSET, ce que vient de vous dire le maire, ce que je vous dis moi-même, c'est bien

*que nous proposons des solutions, nous proposons des projets, nous avançons, le budget que nous allons voter, en face des sommes que vous voyez, il y a des choses, il y a des réalisations, il y a des modes de gestion donc c'est ça les propositions. Pour autant, on a beau, nous, proposer des choses, avancer, encore une fois, on n'est pas décideurs de bout en bout et vous le savez très bien. Quand Madame SUSSET vous demande de proposer, elle ne vous dit pas de proposer des choses sur les projets de la commune, vous pouvez bien-sûr le faire, vous êtes au conseil municipal, ce qu'on vous dit c'est si vous avez, vous, des solutions alternatives sur comment on avance dans une période incertaine pour justement qu'elle le soit moins, et bien comme on vous le dit, on est tout à fait, les uns et les autres, attentifs et ouverts.*

*Stéphane CHADOURNE : Oui j'en ai. Mais vous les connaissez toutes.*

*M. le Maire : Monsieur CHADOURNE, restons sérieux. Là on est dans une séance du vote du budget 2022, on est bien d'accord. Le budget que l'on va vous présenter est équilibré. Ce que j'ai lancé comme réflexion, et mes collègues m'ont largement entendu là-dessus, et on a déjà eu dans les années précédentes, des doutes, sur ce que l'on va avoir au niveau du financement de l'Etat par exemple, l'année prochaine. 50 % peut-être de réduction. Donc ce n'est pas celui-là budget qui va forcément être difficile, c'est celui de 2023. C'est ça que j'ai voulu dire, pas plus. Je vais te rappeler quand même Stéphane un petit truc. Quand on a fait la médiathèque, tu ne t'en rappelles peut-être pas. Avec l'archi conseil qu'on avait du CAUE, tu nous as fait un esclandre pendant le conseil municipal et on s'était vus, donc avec l'architecte, toi et moi, sur le cahier des charges de la médiathèque. Tu ne t'en rappelles pas ? Et on t'avait donné la copie et on t'avait dit de revenir 2 ou 3 semaines après avec tes annotations. Tu t'en rappelles de ça ? Et je ne vais pas dire les annotations que tu avais faites.*

*Stéphane CHADOURNE : Bien, non.*

*M. le Maire : Non, parce que tu n'en avais fait aucune. Tu ne peux pas t'en rappeler. A l'époque, j'avais plus de propositions par rapport à l'environnement que toi !*

*Stéphane CHADOURNE : De toute façon, je savais que mes propositions n'auraient servi à rien et que ce bâtiment, il n'est pas du XXIème siècle, il ne le sera jamais, mais c'est trop tard.*

*M. le Maire : C'est une réponse par le dépit ça.*

*Stéphane CHADOURNE : Mais oui, mais bien-sûr, bien évidemment. Parce que tout ce que l'on fait en ce moment, et pas qu'à Labarthe, dans le monde entier mais restons en France, est complètement à l'envers et à contre sens de tout ce que l'on devrait faire pour que la planète survive, tout simplement. Puisque l'humanité aura disparu et la planète s'en sortira, peut-être. Mais maintenant, me dire qu'on va faire des aménagements à la marge, avec des petites solutions pour se gratouiller le ventre, ça ne sert plus à rien du tout !*

*M. le Maire : OK, alors on rentre à la maison et on attend que ça nous tombe sur la tête, comme les ancêtres les gaulois !*

*Stéphane CHADOURNE : Peut-être, mais en tout cas, le budget, lui, quand on me dit, on fait un budget qui est problématique parce que toutes les incertitudes...*

*M. le Maire : On n'a pas dit ça, non !*

*Stéphane CHADOURNE : Alors c'est moi qui le dis. Toutes les propositions que l'on propose, on ne sait pas ce qui va nous arriver dans l'année, dans les 2 ou 3 années à venir, excusez-moi !*

*M. le Maire : Non, on n'a pas dit ça. Excuse-moi mais on n'a pas dit ça et je vais te dire que sur les craintes que tu as sur notre devenir, j'ai les mêmes figure toi. J'ai un petit fils, il est super gentil et je ne voudrais pas lui confier un monde de merde. Voilà, quand même ! Peut-être que les hommes seront un jour raisonnables pour inverser la vapeur.*

Alors que Monsieur le Maire, ne prenant pas part au vote, s'est retiré de la séance, et que la présidence du Conseil municipal a été confiée à Madame Hélène SUSSET,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 19 pour, 2 contre (MM. BONNAFOUS et CHADOURNE) et 5 abstentions (MM. DRIS, GONZALEZ, LAMPE et Mmes PERISSE et SPERANZA), décide :**

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif pour l'exercice 2021.
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## ➤ **D20-2022**

### **Affectation de résultat 2021**

*Rapporteur : Mme Hélène SUSSET, adjointe aux finances*

**Vu** le compte administratif 2021 faisant apparaître *un excédent de fonctionnement*.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### Résultat de fonctionnement

<u>Résultat de l'exercice 2021</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 589 729,40 €
<u>Résultats antérieurs reportés (année 2020)</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent)	0 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>589 729,40 €</b>

#### Résultat d'investissement

<u>Solde d'exécution d'investissement (Précédé de + ou –) :</u> D 001 (besoin de financement) déficit :	0 €
R 001 (excédent de financement) :	57 621,14 €
Montant des restes à réaliser d'investissement	695 930,47 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>638 309,33 €</b>

#### AFFECTATION DU RESULTAT

<b>1/ Résultat de fonctionnement reporté 002</b>	<b>0,00 €</b>
<b>2/ Virement à la section d'investissement 1068</b>	<b>589 729,40 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 23 pour et 3 contre (MM. BONNAFOUS et CHADOURNE et Mme PÉRISSÉ), décide :**

- **D'AFFECTER** les résultats comme exposé ci-dessus.

## ➤ **D21-2022**

### **Fiscalité locale – vote des taux 2022**

*Rapporteur : Mme Hélène SUSSET, adjointe aux finances*

**Vu** l'Etat de notification des taux d'imposition de 2022, présentant les bases d'imposition prévisionnelles et le produit fiscal à taux constant.

En conséquence après la présentation du D.O.B du 17 mars 2022 et la Commission des Finances du 24 février 2022,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir adopter ces propositions de taux pour 2022 qui restent stables par rapport à 2021 :

<b>TAXE FONCIER BATI</b>	<b>TAXE FONCIER NON BATI</b>
<b>43,50%</b>	<b>119,07%</b>

L'application des taux aux bases prévisionnelles 2022 donne les produits ci-dessous :

	<b>TAXE FONCIER BATI</b>	<b>TAXE FONCIER NON BATI</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Bases prévisionnelles 2022</b>	<b>5 854 000</b>	<b>32 900,00 €</b>	
<b>Taux Appliqué</b>	<b>43,50%</b>	<b>119,07%</b>	
<b>Produit attendu 2022</b>	<b>2 546 490 €</b>	<b>39 174,00 €</b>	<b>2 585 664,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 23 pour et 3 contre (MM. BONNAFOUS et CHADOURNE et Mme PÉRISSÉ), décide :**

- **D'ADOPTER** ces propositions de taux pour 2022.

## ➤ **D22-2022**

### **Budget primitif 2022**

*Rapporteur : Mme Hélène SUSSET, adjointe aux finances*

Monsieur le Maire rappelle que le projet de Budget Primitif 2022 a fait l'objet du débat d'orientation budgétaire du 17 mars 2022 et d'une présentation en commission des Finances le 24 février 2022.

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2022 :

**La vue d'ensemble du budget** se présente comme suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES</b>	
<b>O</b>	<b>AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	
<b>T</b>	4 807 600,00	4 807 600,00
<b>E</b>		
+		
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE</b>	
<b>E</b>	<b>L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	
<b>P</b>	0,00	0,00
<b>O</b>		
<b>R</b>	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>T</b>	<b>REPORTE (2)</b>	
<b>S</b>	(si déficit)	(si excédent)
	0,00	0,00
=		
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		4 807 600,00
	4 807 600,00	4 807 600,00

<b>INVESTISSEMENT</b>			
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	6 973 116,25	7 611 425,58
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	695 930,47	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)  0,00	(si solde positif)  57 621,14
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	7 669 046,72	7 669 046,72
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	12 476 646,72	12 476 646,72

Jérémie LAMPE : J'ai une question sur la concordance des chiffres d'une manière un peu plus détaillée sur l'encours de crédit de la dette de la commune puisqu'il nous a été présenté lors du DOB un encours de crédit au 16 février de 1,9 M€ ce qui ne concorde pas vraiment avec ce qu'on retrouve au compte administratif. Je voudrais savoir précisément l'état de la dette le jour où on vote le BP 2022.

Hélène SUSSET : Là, vous me rentrez dans le détail. En fait, oui, on avait un prêt qui était prévu, qu'on avait souscrit au Crédit Mutuel mais on ne l'a pas utilisé, on ne l'a pas consommé, on ne l'a pas engagé, il n'est pas signé.

Jérémie LAMPE : C'était le prêt par rapport à l'avancement des travaux...

Hélène SUSSET : Oui, c'est ça.

Jérémie LAMPE : Ou c'est la ligne de trésorerie ?

Hélène SUSSET : Non, ce n'était pas la ligne de trésorerie, la ligne de trésorerie, on n'y a pas touché non plus, ça on l'avait vu au débat d'orientations budgétaires, là c'était un crédit supplémentaire notamment pour démarrer les travaux de l'Astrolab, mais qu'on n'a pas finalisé, je dirais. Même s'il est toujours d'actualité parce que effectivement, on pourrait le finaliser d'autant plus qu'il était intéressant notamment au niveau du taux.

Jérémie LAMPE : Et justement par rapport à ça, quand on regarde...

Hélène SUSSET : Pour l'instant, il n'est pas engagé si c'est là votre question.

Jérémie LAMPE : D'accord, ok. Et par rapport au BP 2022, quand on regarde les propositions que vous faites sur les demandes de financement notamment aux différents projets que vous présentez, est-ce que ces lignes de crédit elles ont été engagées ? Si oui, à quelles conditions ? Parce qu'on est dans une période de hausse des taux qui pourrait aussi engager un coût pour la commune.

Hélène SUSSET : Non, on n'a pas engagé encore, c'est effectivement un besoin de financement mais on n'a pas encore engagé, les crédits sont à l'étude au niveau des emprunts encore. Ce n'est pas finalisé en fait. Il n'y a que, effectivement, celui du Crédit Mutuel, qui lui est bien engagé.

M. le Maire : On est bien d'accord, le Crédit Mutuel avait anticipé une dépense éventuelle si l'Astrolab avait commencé avant la fin de l'année, donc on a des factures à lancer, pour l'instant c'est un crédit qui est mobilisable. Mais je rappelle que sur l'Astrolab, il y a un plan de financement, donc avec des subventions attendues qui vont rentrer au fur et à mesure des travaux chaque fois qu'on présentera des états. Donc là, il faudra, comme dans tout projet comme ça, jouer sur la trésorerie que l'on a sur l'ensemble de l'année. Il y aura ce jeu à faire entre les rentrées de subventions et ce dont on a besoin réellement, en sécurisant en premier, notre budget de fonctionnement, bien-sûr, c'est la priorité.

Jérémie LAMPE : Le plan de financement, bien-sûr il va évoluer avec le temps et les subventions qui arrivent, ça je le comprends. Ce que je voulais dire c'est qu'on était dans une période où il est effectivement important de pouvoir acter les conditions notamment financières pour la commune.

Hélène SUSSET : Oui, oui, complètement, c'est pour ça que c'est à l'étude et qu'on a déjà engagé des discussions. Et c'est ce que Monsieur le Maire vous disait, que c'était mobilisable, c'est-à-dire qu'il est toujours d'actualité.

M. le Maire : On peut le dire, on a cette réserve déjà en crédit qu'on peut mobiliser au moment opportun.

Jérémy LAMPE : D'accord, pour ça ok, et pour les lignes suivantes ? Quand on parle des propositions nouvelles, dans le BP 2022, quand est-ce que vous allez l'acter ? Puisque vous êtes certains de vos projets, que ce soit sur le plan pluriannuel ou sur les différents projets 2022, à quel moment vous allez acter justement ces propositions-là ?

Hélène SUSSET : L'idée c'est de retenir la meilleure offre et donc d'étudier toutes les offres et le faire assez rapidement effectivement, compte tenu de la conjoncture. Pour ne pas avoir des conditions qui seraient moins intéressantes que celles que l'on peut avoir aujourd'hui. Mais oui, rapidement, c'est sûr car on a conscience que ça change tous les jours.

M. le Maire : Mais Jérémy, tu as tout à fait raison de le souligner, voilà une certitude qui se présente à nous, avec l'Ukraine, avec toutes ces nouvelles données au niveau national.

Stéphane CHADOURNE : Oui, mais ça, on le savait quand même.

M. le Maire : Ah, l'Ukraine, moi je ne le savais pas.

Stéphane CHADOURNE : Non pas l'Ukraine, mais dans le monde où l'on vit actuellement, le moindre petit coup de vent, on sait bien que tout ce qui est projet à long terme va être perturbé et la plupart du temps, pas tout le temps, mais la plupart du temps, engendre des surcoûts, des difficultés, etc... Nous le savions.

Hélène SUSSET : Oui mais le premier surcoût, Monsieur CHADOURNE, c'est le retard dans le projet, pardon.

Stéphane CHADOURNE : Je n'ai pas fini. Donc, me parler d'incertitudes, de hasards, de choses qui arrivent comme ça, la guerre en Ukraine elle a bon dos, le Covid il a bon dos ! Tout ça, nous pouvions le savoir, quand on se lance dans des projets, à long terme, il y a des difficultés, on a des problématiques de surcoûts et de surprises. Donc, ce n'est pas de l'incertitude, pour moi, c'est de l'imprévision. C'est tout simplement ça.

David CARLIER : Je ne comprends pas la question, là, pardon Monsieur CHADOURNE. M. LAMPE a posé une question sur les taux et sur les crédits que l'on pouvait faire. Point. On ne parle pas de la capacité ou pas de la commune à faire. Nous faisons, ça ne vous a pas échappé. Depuis 2020, nous menons tous nos chantiers, sans exception. Il n'y a ni retard ni surcoût. Non, ni retard ni surcoût. Et par ailleurs, on adapte aussi les matériaux, quand les matériaux, ce qui est le cas aujourd'hui, ont du retard ou augmentent puisqu'on a la hausse du prix du pétrole et bien nous prenons des matériaux différents. Donc, je ne comprends pas très bien le débat. Il y a un débat là qu'a posé Monsieur LAMPE sur les taux de crédit et sur les crédits, mais là, en l'occurrence, ce que vous dites n'a rien à voir avec nos projets. Les projets, encore une fois, ils n'ont ni retard, ni surcoût. Et ça ne vous a pas échappé que tout le plan pluriannuel d'investissement que nous faisons, nous le menons. Nous avons pris des engagements, et ils sont tenus. Donc, l'imprévisibilité, elle existe, mais pour l'instant et à ce stade, elle ne nous empêche pas de mener à bien nos projets. Nous allons terminer là, l'avenue du Comminges, avec la piste cyclable, nous avons lancé, et elle sera terminée pour le mois de mai, la requalification de tout l'espace Macary, nous avons posé, hier, la première pierre de l'Astrolab, nous avons terminé, derrière, les aménagements de l'allée Gisèle HALIMI, nous lançons cet été de nombreux travaux de voirie sur le Plantaurel, sur le Lauragais, etc... donc, nous menons nos projets. Et nous les menons, Madame SUSSET vous en parlera tout à l'heure, avec ce budget-là. Simplement, la question des crédits et des taux de crédit, et bien oui, ils existent, comme tout fonctionnement naturel dans une collectivité.

M. le Maire : Moi je crois vraiment qu'il y a un poste à pourvoir à la mairie de Labarthe, on va engager Madame Soleil ou une Madame Soleil, peut-être toi Stéphane, parce que vraiment, ça nous manque. Alors qu'on était à un taux d'inflation à presque 1 ou 1,5, qu'on a une baisse de chômage qui était de.... et bien, maintenant, la nouvelle donne, elle part principalement de l'Ukraine. Et donc ça, peut-être que dans un an, je parlerais différemment. Mais là, c'est ce qui se passe.

Stéphane CHADOURNE : Premièrement, ce que vous me dites c'est qu'actuellement, vous êtes à peu près sûrs qu'il n'y aura pas de surcoût sur le chantier du truc, là. Donc là, il n'y a pas de surcoût. C'est sûr. Alors vous êtes le seul au monde dans le bâtiment à être indemnisé de tous les problèmes d'approvisionnement et de coût des matières ! Je vous dis bravo ! Laissez-moi terminer...

David CARLIER : Non, Monsieur CHADOURNE, vous dites des bêtises, pardon. Nous ne sommes pas les seuls. Nous sommes sous procédure de marché public. Les marchés publics sont passés à un niveau de prix et le niveau de prix est respecté. En plus, pour ne parler que de l'Astrolab, nous avons passé ce que l'on appelle un MAPA avec une négociation avec les entreprises. Il y a aujourd'hui des entreprises qui subissent effectivement la hausse du prix des matériaux, qui perdent peut-être de l'argent, mais ce n'est pas notre sujet. Ce n'est pas notre problème. Parce que nous sommes tenus par des grilles tarifaires et les entreprises aussi. Et ça ne vaut pas que pour Labarthe, ça vaut pour l'ensemble des marchés publics. Tenez, le secteur voirie à l'Agglo, c'est l'Agglo qui passe les marchés pour faire de la voirie. Aujourd'hui, il y a une hausse que vous mesurez tous, considérable, du pétrole. Bien. On fait du bitume, c'est du pétrole. Les entreprises, que ce soit la COLAS ou d'autres, et bien sont engagées sur une grille de prix. Et bien le prix que nous payons, le prix que l'Agglo paye et nous derrière, c'est le prix fixé dans le cadre des prix initiaux. On a des entreprises qui viennent nous voir en disant « c'est difficile car on a subi 30 % de hausse des prix ». Et oui Monsieur, mais c'est comme ça. Par contre, ce qui peut se passer, c'est que des entreprises refusent de faire des chantiers non lancés parce que les prix ont augmenté. Mais ce n'est pas le cas aujourd'hui, c'est pour ça que je vous précise bien que nous ne parlons, là, sur le budget 2022, que de ce qui a été lancé. Ce qui sera lancé en 2023, oui, nous ne le savons pas aujourd'hui. D'ailleurs ça tombe bien puisque nous parlons du budget 2022.

Stéphane CHADOURNE : Alors bravo, je dis bravo mais j'ai quand même un peu de mal à le croire, mais bravo, bravo.

M. le Maire : Je vais compléter ce que dit Monsieur CARLIER, mais il faut savoir quand même qu'ils se sont engagés à des prix, des bordereaux de prix. Après, sur l'ensemble d'un chantier comme ça et j'espère que tu le sais, mais après, il y a un équilibre parce qu'il y a certains points où on peut faire des économies que les plans d'exécution n'ont pas prévus, c'est-à-dire quand on en est à la construction même, en plus ou en moins, et souvent, comme pour la médiathèque, on était quasiment à zéro, entre les plus et les moins. Aussi avec les entreprises, on a signé une clause de révision des prix qui est justement pour limiter une inflation démesurée des entreprises. Donc on est parés pour ce chantier-là, sur tous les chantiers. Mais il n'est pas l'heure, là, de faire les comptes, ça c'est sûr. A part que tu sois notre Madame SOLEIL qu'on va embaucher à Labarthe.

Stéphane CHADOURNE : Je n'ai aucune prétention à deviner mais à prévoir, oui. Par contre, le risque actuellement, et s'il n'y a que moi qui le sait là, c'est grave. C'est quand même les entreprises qui vont faire défection avec ces cheminements-là, et il y en a déjà. Tant mieux si cela n'arrive pas à Labarthe. C'est un petit pays merveilleux, ça n'arrive jamais ça, alors que ça arrive actuellement, partout ailleurs.

David CARLIER : Monsieur CHADOURNE, quand on fait des MAPA, ce qui a été notre cas, l'intérêt de ce genre de procédure, c'est aussi choisir des entreprises que l'on sait solides. On a par exemple une entreprise de gros œuvre, qui était là hier, vous seriez venu, vous auriez pu les rencontrer, qui s'appelle Thomas et Danizan, c'est une très grosse entreprise qui a pignon sur rue à Toulouse, et bien ils ont les reins suffisamment solides pour ne pas fondre les plombs. De la même manière, pour des entreprises de TP comme la COLAS, ETPM ou autres, ils n'en sont pas, aujourd'hui, à fondre les plombs, bien au contraire. Simplement, effectivement, ils sont engagés. Après, on n'est pas concernés nous pas des petites entreprises qui pourraient fondre les plombs, en tout cas, pas sur ces chantiers-là.

M. le Maire : Si vous voulez, je vais vous dire ce que je crains, je crains sur ces chantiers des retards de matériaux. Alors ce n'est pas de la finance, c'est du retard de matériaux. Parce que là aussi, la conjoncture internationale fait qu'il va manquer du bois, de la ferraille. Voilà, espérons que l'on est ce bois et cette ferraille. Après vous savez, avec le recul il me semble entendre le même débat qu'on a eu avec la médiathèque. Je me rajeunis de quelques années, mais c'était le même vrai débat. Projet pharaonique, on n'allait pas y arriver, il y avait toujours quelque chose qui n'allait pas.

Stéphane CHADOURNE : Si tu parles de la médiathèque, comme je suis le seul à avoir pas mal d'imagination et à passer pour un fou collapsologue de bas étage, s'il n'y a que moi à trouver que ce bâtiment de la médiathèque n'a jamais été une réussite, tant pis pour moi. Mais quand tu me dis, la médiathèque, la médiathèque, pour moi c'est un gros cube posé au milieu de n'importe où et qui me froisse les yeux chaque fois que je passe. Mais cela n'engage que moi, je ne parle qu'en mon nom et tant mieux s'il vous satisfait.

M. le Maire : Alors on va t'acheter des lunettes ! Est-ce que tu trouves quelque chose de bien dans ce monde-là ? Est-ce que tu trouves quelque chose de bien ? Tu démoraliserais un régiment, toi !

Stéphane CHADOURNE : En tout cas, peu de réalisations à Labarthe, oui. Je suis désolé de ne pas participer à l'enthousiasme récurrent dans cette assemblée, mais j'ai le droit aussi.

La **section de fonctionnement** se présente comme suit :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 053 100,00	0,00	1 278 306,00	0,00	1 278 306,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 895 000,00	0,00	2 117 000,00	0,00	2 117 000,00
014	Atténuations de produits	337 325,23	0,00	332 477,73	0,00	332 477,73
65	Autres charges de gestion courante	398 100,00	0,00	513 312,00	0,00	513 312,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 683 525,23</b>	<b>0,00</b>	<b>4 241 095,73</b>	<b>0,00</b>	<b>4 241 095,73</b>
66	Charges financières	83 467,05	0,00	82 967,17	0,00	82 967,17
67	Charges exceptionnelles	800,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		400,00	0,00	400,00
022	Dépenses imprévues	3 000,00		3 000,00	0,00	3 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 770 792,28</b>	<b>0,00</b>	<b>4 329 262,90</b>	<b>0,00</b>	<b>4 329 262,90</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	265 000,00		174 000,00	0,00	174 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	285 207,72		304 337,10	0,00	304 337,10
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>550 207,72</b>		<b>478 337,10</b>	<b>0,00</b>	<b>478 337,10</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 321 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 807 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 807 600,00</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	14 140,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	351 200,00	0,00	502 300,00	0,00	502 300,00
73	Impôts et taxes	2 950 500,00	0,00	3 230 660,00	0,00	3 230 660,00
74	Dotations et participations	934 000,00	0,00	942 150,00	0,00	942 150,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	0,00	44 000,00	0,00	44 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 259 840,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 734 110,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 734 110,00</b>
76	Produits financiers	16,41	0,00	13,75	0,00	13,75
77	Produits exceptionnels	2 200,00	0,00	2 700,00	0,00	2 700,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 262 056,41</b>	<b>0,00</b>	<b>4 736 823,75</b>	<b>0,00</b>	<b>4 736 823,75</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	58 943,59		70 776,25	0,00	70 776,25
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>58 943,59</b>		<b>70 776,25</b>	<b>0,00</b>	<b>70 776,25</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 321 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 807 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 807 600,00</b>

La **section d'investissement** se présente comme suit :

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	217 769,00	32 579,00	204 000,00	0,00	236 579,00
204	Subventions d'équipement versées	389 797,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 100 922,05	461 604,25	2 717 754,00	0,00	3 179 358,25
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>443 995,52</b>	<b>201 747,22</b>	<b>3 200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 401 747,22</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 152 483,57</b>	<b>695 930,47</b>	<b>6 571 754,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 267 684,47</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 506,15	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	305 586,00	0,00	330 586,00	0,00	330 586,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>350 092,15</b>	<b>0,00</b>	<b>330 586,00</b>	<b>0,00</b>	<b>330 586,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 502 575,72</b>	<b>695 930,47</b>	<b>6 902 340,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 598 270,47</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	58 943,59		70 776,25	0,00	70 776,25
041	Opérations patrimoniales (4)	235 341,34		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>294 284,93</b>		<b>70 776,25</b>	<b>0,00</b>	<b>70 776,25</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 796 860,65</b>	<b>695 930,47</b>	<b>6 973 116,25</b>	<b>0,00</b>	<b>7 669 046,72</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	21 064,00	0,00	975 000,00	0,00	975 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 689 303,15	0,00	5 119 359,08	0,00	5 119 359,08
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 710 367,15</b>	<b>0,00</b>	<b>6 094 359,08</b>	<b>0,00</b>	<b>6 094 359,08</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	275 000,00	0,00	286 000,00	0,00	286 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	516 165,88	0,00	589 729,40	0,00	589 729,40
138	Autres subvent° invest. non transf.	169 801,00	0,00	163 000,00	0,00	163 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>960 966,88</b>	<b>0,00</b>	<b>1 038 729,40</b>	<b>0,00</b>	<b>1 038 729,40</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 671 334,03</b>	<b>0,00</b>	<b>7 133 088,48</b>	<b>0,00</b>	<b>7 133 088,48</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	265 000,00		174 000,00	0,00	174 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	285 207,72		304 337,10	0,00	304 337,10
041	Opérations patrimoniales (4)	235 341,34		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	785 549,06		478 337,10	0,00	478 337,10
	<b>TOTAL</b>	3 456 883,09	0,00	7 611 425,58	0,00	7 611 425,58

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	57 621,14
--	-----------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	7 669 046,72
---	--------------

(Annexe 3 - budget primitif 2022)

Jérémy LAMPE : Pour revenir à ce que vous disiez, donc, on retrouve en investissement aussi l'excédent de fonctionnement. Parce que j'ai fait la remarque tout à l'heure sur le compte 2021 qu'on budgétait encore à 589 000 €, avec les transferts.

Hélène SUSSET : Oui, on transfère la totalité parce qu'on a un report de 600 et quelques. Ça ne couvre pas, si vous regardez, voilà, on a un reste à réaliser de 695 930,47 € sur la section d'investissement. Vous le voyez ?

Jérémy LAMPE : Oui, oui.

Hélène SUSSET : On a donc un résultat qui ne couvre pas ce montant-là. C'est pour cela qu'on affecte la totalité du résultat en section d'investissement.

Jérémy LAMPE : Et sur les lignes de crédit ouvertes, bon, on ne va pas... puisqu'après on délibère sur les autorisations de programme et crédit de paiement, 5 millions de ligne ouverte par rapport à la projection que vous faites, bon bien-sûr on sait que le plan de financement va changer avec le temps, avec la hausse des coûts de construction et le temps passé, même si on a des AP/CP pour la suite, quelle est la projection sur l'encourt de la dette à la fin de l'année par rapport à ce qui aura été utilisé et les subventions attendues ? Parce que même si aujourd'hui on ne peut pas le chiffrer au centime près, vous avez une projection.

Hélène SUSSET : Oui, on a une projection mais en fait, là, on vous a marqué les montants notifiés sur les subventions, donc elles sont actées les subventions.

Jérémy LAMPE : Oui, mais ça ne répond pas à la question de l'encourt de la dette à la fin de l'année sur ce qui est dit, là vous ouvrez des lignes, c'est une évidence puisqu'on a les subventions qui arrivent au fur et à mesure. Moi je parle du reste à charge de l'ouverture de crédit final qui va peser sur la dette.

Hélène SUSSET : Je ne pourrais répondre que lorsqu'on saura à quelle hauteur on va mobiliser vraiment, définitivement, l'emprunt.

Jérémy LAMPE : Oui, ça je comprends, mais il y a une projection puisqu'on le voit aujourd'hui, si on regarde bien le BP 2022, vous mobilisez deux fois 450 000 € en subventions. Le calcul, si vous voulez, le reste à charge pour la commune, comment va-t-il être financé ?

M. le Maire : Ah oui, mais c'est un peu compliqué, parce qu'on n'a pas le programme complet pour l'année, c'est-à-dire que l'Astrolab, il va...

Jérémy LAMPE : Oui, il est fait sur 3 ans.

M. le Maire : En financement, il va être sur un an et demi, deux ans.

Hélène SUSSET : Il y a l'avancée des travaux et il y a aussi la cession des terrains qui sont en cours et qui ne sont pas encore définitivement actés et qui vont avoir aussi un impact sur la réponse que vous attendez. C'est donc compliqué de vous répondre sur cette projection-là étant donné que tout n'est pas encore finalisé au niveau des recettes. Je ne sais pas encore combien on va mobiliser, si ce sera la

totalité des 5 millions ou si justement au vu de ces éléments-là, on aura finalement moins à mobiliser au niveau des lignes de crédit. Je ne sais pas si vous me suivez.

Jérémie LAMPE : Si, si, j'ai bien compris qu'il y avait la cession des terrains mais après, en même temps, il y aura aussi les travaux qui démarreront pour la plaine de jeux ?

Hélène SUSSET : Oui.

Jérémie LAMPE : Voilà, ok.

M. le Maire : C'est pour ça que je demande à nos services, au niveau mairie, d'avoir un planning très clair maintenant, sur l'avancement de la plaine des jeux et de l'autre opération des stades. Parce qu'il y a aussi un enjeu financier. Même si on sait, à peu près, mais maintenant il faut être plus précis que précis.

Hélène SUSSET : Il va falloir travailler l'emprunt rapidement pour pouvoir bloquer certaines choses. Mais au-delà des lignes, il y a quand même la gestion de la trésorerie et c'est plutôt ça qui est le plus important sur toutes les réalisations qu'on doit mener pendant cette année-là et les suivantes.

Jérémie LAMPE : Là je vous rejoins, la trésorerie c'est une chose sur l'année, moi ce que je voulais savoir c'est quel sera le niveau de la dette une fois ces projets faits. Voilà. Mais effectivement, cela se combine entre plusieurs opérations qui sont faites en même temps, ça je l'ai bien compris. Mais bon, cela ne répond pas clairement à ma question.

M. le Maire : Mais en l'état, on ne peut pas répondre mieux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 19 pour et 7 contre (MM. BONNAFOUS, CHADOURNE, DRIS, GONZALEZ, LAMPE et Mmes PÉRISSÉ et SPERANZA), décide :**

- **D'APPROUVER** par chapitres le Budget Primitif pour l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus.

## ➤ **D23-2022**

### **Autorisation de Programme / Crédit de Paiement ASTROLAB**

Rapporteur : Mme Hélène SUSSET, adjointe aux finances

**Vu** la délibération 18/2018 portant modification de l'autorisation de programme et crédit de paiement,  
**Vu** la délibération 56/2021 du 07 octobre 2021 approuvant le plan de financement pour la construction de l'Astrolab, pour un montant de 5 019 915,16 € HT, soit 6 023 898,19 € TTC,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,  
**Vu** l'instruction comptable M14,

Le maire expose que conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer, au titre de l'année 2022, sur la modification de l'AP/CP de l'opération ASTROLAB comme suit :

Libellé opération	Montant de l'AP TTC	Mandaté sur exercice antérieur	CP 2022 TTC	CP 2023 TTC
ASTROLAB	6 023 898,19 €	613 674.72 €	3 401 747.22 €	2 008 476.25 €

David CARLIER : Monsieur le Maire, j'ai une question. Nous avons voté ce budget en temps record, cela veut dire que c'est un bon budget, cela veut dire qu'il est très clair. La question que je me pose souvent, pardon, je le dis à l'opposition mais ça signifie quand même que du coup, vous ne rentrez pas dans le détail des projets que nous vous proposons. Ça veut dire que, soit vous ne lez comprenez pas, soit vous n'en voulez pas, soit vous les approuvez. Mais je suis toujours surpris que, à part Monsieur CHADOURNE qui est intervenu bien-sûr sur des sujets, mais une question. Moi aussi j'ai des questions souvent à poser à notre opposition, c'est que je suis toujours surpris que finalement il n'y ait pas de débat sur ce que nous faisons, sur ce que nous proposons. C'est toujours quelque chose qui m'interpelle parce qu'après tout, quand on est candidat à des élections, c'est aussi pour porter une contradiction sur des projets ou

*pour proposer des projets alternatifs. Alors c'était une question, comme ça, de réflexion plus qu'une question qui me vient.*

*Stéphane CHADOURNE : Excusez-moi mais, à partir du moment où étant un élément en partie politique de la vie de la commune, à partir du moment où de toute façon quoi que l'opposition, parce que dans une collectivité territoriale telle que les communes, quelle que soit la parole de l'opposition au sein du conseil municipal, je m'entends, il n'y a absolument aucune possibilité d'amener la controverse, même quelques aménagements, donc excusez-moi d'économiser mon énergie, c'est d'actualité. Voilà.*

*M. le Maire : J'ai toujours dit que j'étais ouvert à toutes propositions et je suis à jeun, depuis deux ans, d'avoir vu l'opposition venir me voir en me faisant des propositions concrètes.*

*Jérémy LAMPE : J'entends ce que tu dis, mais enfin, de manière générale, les réponses qu'on peut avoir, c'est « nous avons un programme et nous allons le tenir, jusqu'au bout ». Alors bien évidemment, la remarque de Monsieur CARLIER, bon, on la prend, si ce n'est au-delà de l'arrogance ou de la recherche de la polémique, surtout en fin de conseil municipal, je n'y vois strictement aucun intérêt. Si ce n'est conforter votre attitude, de manière générale, que ce soit dans l'assemblée ou ailleurs. Quoi qu'il en soit, nous, nous répondons, nous votons ce que nous avons envie de voter. Voilà.*

*David CARLIER : J'ai lu plusieurs fois des commentaires que vous faites sur les réseaux sociaux, et je me permets de vous dire, quand même, parce qu'en termes d'arrogance, je crois que je n'ai aucune leçon à recevoir de vous. En réalité Monsieur LAMPE, vous affirmez des choses sur les réseaux sociaux, mais vous ne les dites pas lors des conseils municipaux. Et preuve en est, quand même, c'est qu'on a des comptes rendus des conseils municipaux. Il y a des commissions aussi, dans les commissions, les projets que nous présentons au budget, que nous présentons au conseil municipal, ils sont quand même, à un moment ou à un autre, aussi, débattus dans les commissions. Donc, c'est une surprise. Après, c'est une réflexion. Vous avez le droit de ne pas discuter de nos projets, de ne pas avoir des projets nouveaux, de ne pas avoir des choses à vouloir faire changer, vous avez le droit. Simplement, vous vous être présenté devant les labarthais, avec quand même, sans doute, je suppose, une ambition autre qu'une ambition personnelle. Il y avait des choses que vous vouliez faire avancer ou bouger. Alors, il n'y a pas de polémique, c'est une réflexion, on vient de voter le budget, ça a duré 1h15, je vois d'autres assemblées où les choses se passent différemment. C'est tout, il n'y a aucune polémique, croyez-bien c'est juste une réflexion que je me fais souvent en écoutant le conseil. Et je ne dis pas ça pour Monsieur CHADOURNE pour le coup...*

*Stéphane CHADOURNE : Et pour quel résultat, dites-moi ? Si on avait passé 3 heures à discuter sur le budget...*

*David CARLIER : Alors, on ne siège pas Monsieur CHADOURNE !*

*Stéphane CHADOURNE : Mais si, si, si. A partir du moment où les projets bloquent tellement les possibilités de créativité, d'imagination sur la commune, vu la lourdeur des travaux, etc... engagés, quelle est la latitude de propositions que l'on aurait ? Moi, si c'est pour dire « fout un lampadaire là, à l'angle de la rue parce qu'elle est mal éclairée », franchement, j'ai autre chose à faire.*

*M. le Maire : Ce n'est pas de ça, tu le sais très bien, dont je parle.*

*Stéphane CHADOURNE : Alors par contre, moi je veux bien engager une discussion si on me dit « nous avons une latitude sur les projets de notre programme, ou que nous avons engagé, qui est de cet ordre-là, en pourcentage, en valeur », ce que vous voulez, « et cette valeur-là, ce pourcentage-là, nous allons discuter de ce que nous pouvons faire ensemble ». Est-ce que vous êtes prêts à ça ? Je pose une question tout à fait ouverte et très tranquillement.*

*M. le Maire : Alors si j'ai bien compris, Stéphane, on va faire un cahier des charges pour la discussion municipale. En gros, c'est ça. C'est-à-dire qu'on va définir un cahier des charges...*

*Stéphane CHADOURNE : Je ne fais que répondre à la question de philosophie de politique communale de Monsieur CARLIER.*

*M. le Maire : Je voudrais quand même noter que vous étiez absent, vous, à la commission des finances lorsqu'on a présenté avec Hélène SUSSET le DOB et que Jérémy LAMPE était présent. Et lors de cette réunion, d'ailleurs, qui a été très sereine, on a discuté, on a échangé. Donc, no comment !*

Stéphane CHADOURNE : Oui, et bien c'est dommage, parce que lorsqu'on prévoit des réunions, nous on n'est pas aux ordres et en plus, et c'est le cas de la plupart d'entre nous, on a un boulot quand même et quand on nous change sans arrêt les réunions, pour x raisons, que ce soit la commission des finances ou le projet de démocratie participative, sans arrêt où on doit bloquer quand même des demies journées, des soirées entières pour faire ça et que ça change à tout moment, moi je suis désolé, mais je ne peux pas m'organiser pour changer d'un jour sur l'autre. Excusez-moi. Voilà.

M. le Maire : Nous, on jongle aussi, avec un agenda chargé.

Stéphane CHADOURNE : Alors merci de ne pas relever le fait qu'on n'a pas pu assister à la commission des finances pour des circonstances, qui étaient quand même un peu exceptionnelles. Voilà, merci.

M. le Maire : Je pense que pour une commission des finances, tu aurais délégué, on aurait accepté cette délégation, même si elle n'est pas légale.

Stéphane CHADOURNE : Ah, alors je le note

M. le Maire : Note, note et surtout, retiens-le ! Parce que tu n'as pas retenu le cahier des charges de la médiathèque, donc retiens-le !

Stéphane CHADOURNE : On ne va pas en parler pendant 15 ans ! Par contre, vous n'avez pas répondu à ma question.

David CARLIER : Monsieur CHADOURNE, au passage, vous savez que le maire a accepté quelque chose qu'on ne fait jamais. Il a accepté que vous intégriez une commission...

Stéphane CHADOURNE : Je vous ai remercié, alors je n'ai peut-être pas remercié Yves en personne, mais...

David CARLIER : Non, non, ce n'est pas pour remercier, ce n'est pas le sujet, c'est que, vous n'étiez pas là, vous aviez le Covid, vous aviez une vraie raison je veux dire, mais c'est bien dans les commissions que cela se passe. Voilà, c'est ça.

Stéphane CHADOURNE : Je vous amène mon Covid, quand vous voulez. La réponse à ma question, je ne l'ai pas.

David CARLIER : Si, vous l'avez. Je viens de vous la faire. C'est que justement, dans les commissions, tous les élus de l'opposition n'étaient pas représentés, ils le sont maintenant, et donc c'est dans les commissions que l'on peut faire changer, bouger, avancer, et débattre des projets.

M. le Maire : On va passer au vote de l'AP/CP...

Jérémie LAMPE : Excusez-moi, je voudrais juste répondre à Monsieur CARLIER. Je ne sais pas à quoi vous faites référence lorsque vous parlez aux réseaux sociaux, aux écrits, on pourra en parler, sauf que, si vous voulez, vos sous-entendus, ça commence à bien faire. Alors que ce soit à mon encontre ou à mon endroit, je veux bien sauf que quand vous parlez d'un projet qui a été porté collectivement par une équipe, comme la vôtre, votre équipe qui s'est présentée aux élections municipales, là c'est insultant. Donc ces remarques-là, vous les gardez pour vous !

David CARLIER : Il n'y a aucun sous-entendu. Je ne comprends pas ce que vous dites.

Jérémie LAMPE : Vos sous-entendus sur la présentation d'un groupe et d'un projet aux élections municipales, que vous mettez en doute.

David CARLIER : Mais qu'est-ce qu'on met en doute ? Quels sous-entendus ?

Jérémie LAMPE : Ceux que vous venez de dire il y a deux minutes ? Bon, pour moi, ça, c'est des polémiques stériles... alors nous débattons d'autre chose si vous voulez.

David CARLIER : Mais non, pas du tout, il n'y a aucune polémique et aucun sous-entendu. Je vous ai dit que vous vous êtes présenté, vous, devant les électeurs, avec un projet et que vous êtes sensé, parce qu'on a un projet qui n'est donc pas le même, le défendre et être en contradiction avec le nôtre. Je constate que ce n'est pas le cas. Alors, il n'y a aucun sous-entendu ni aucune polémique. Ce dont je faisais référence, sur les réseaux sociaux, je vais vous le dire clairement. L'an dernier, lorsqu'il y a eu l'augmentation des taux, vous avez fait un certain nombre de raisonnements sur les réseaux sociaux, en disant, j'ai gardé les captures d'écran, « oui, oui, j'ai pris la parole sur tel et tel sujet, et il y a le compte-rendu pour le montrer ». Il se trouve que dans le compte-rendu, ça n'y est pas. Alors, allez devant les labarthais, et oui...

Jérémie LAMPE : Alors, que vous mentiez ouvertement, si vous voulez, vous faites ce que vous voulez, mais les labarthais ne sont pas dupes Monsieur CARLIER. Deuxième chose, le procès-verbal ou le compte-rendu, Madame FAULIN est derrière, on pourrait le ressortir, et effectivement, je sais très bien ce que j'ai dit sur la délibération de l'augmentation de la taxe foncière, et je le redirais. Si vous avez des copies d'écran, vous pouvez même les diffuser puisque je suis sûr de moi...

*David CARLIER : Vous mentez là, vous mentez.*

*Jérémy LAMPE : Voilà. Donc si vous voulez, ce n'est pas parce que vous êtes ou que vous paraissez sûr de vous, vous mentez ouvertement.*

*David CARLIER : C'est vous qui mentez.*

*M. le Maire : On va arrêter cette polémique. Nous allons voter.*

*Guy BONNAFOUS : On l'a déjà voté, je vous en prie. On l'a voté. Vous n'aviez pas à lancer la polémique.*

*Le vote ayant été interrompu par la question de Monsieur CARLIER, le nombre d'abstentions n'avait pas encore été questionné. Monsieur le Maire reprend donc le vote en totalité.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 19 pour, 3 contre (MM. BONNAFOUS, CHADOURNE et Mme PÉRISSÉ) et 4 abstentions (MM. DRIS, GONZALEZ, LAMPE et Mme SPERANZA) décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits au budget 2022 sur l'opération concernée ;
- **DE DIRE** que les crédits de paiement non consommés sur un exercice seront automatiquement reportés sur l'exercice suivant.

## QUESTIONS ORALES

*M. le Maire : J'avais une question orale de Madame PÉRISSÉ. Elle est absente, mais je vais quand même y répondre, comme ça, vous aurez une petite information et elle aura l'information par le compte-rendu, on n'y reviendra pas.*

Question de Madame Christine PÉRISSÉ (groupe « Unis pour Labarthe »)

Monsieur le Maire,

Suite à l'envoi des factures d'eau, vous informez la population que les usagers bénéficient de la gratuité sur les 20 premiers m<sup>3</sup>.

Or, sur les factures, sur les parties production et distribution, la partie fixe correspond 20 m<sup>3</sup>.

Il en est de même pour la collecte et le traitement des eaux usées

Ainsi que pour taxes suivantes.

Merci pour vos réponses

Cordialement

Christine PÉRISSÉ

*M. le Maire : Alors, je vais vous dire simplement. Il vous faut prendre votre facture d'eau et il y a tout dessus. Donc, vous payez pour l'eau, une part fixe, donc par exemple, pour la mienne, 30 € HT et ça, ça correspond aux frais de fonctionnement du syndicat et de la SPL, les Eaux du SAGE pour le fonctionnement du syndicat. Comme nous le budget de fonctionnement, les employés, etc.... Au prorata, et nous on a fait justement un prorata de 20 m<sup>3</sup>, ça veut dire que là aussi, on a adopté une baisse. Donc, la deuxième ligne c'est la gratuité des 20 m<sup>3</sup>, donc on a pris cette manière de faire pour les faibles revenus, et après de 21 à 500 m<sup>3</sup>, 56 m<sup>3</sup>. Voilà, donc 20 et 56. Il en est de même pour les eaux usées, donc on a une part de fonctionnement, la gratuité pour les 20 m<sup>3</sup> et pour l'assainissement. Par contre, en décodant un peu, parce que vous avez entendu, moi je n'avais pas compris et je n'ai toujours pas compris, mais en décodant quand même la pensée de fond, c'est que la troisième ligne c'est, organisme public, et là, au lieu d'avoir 20 et 56, il y a 76 m<sup>3</sup>. Alors tout simplement, c'est quoi les organismes*

*publics, il y en a un, c'est l'agence de l'eau, qui fait un prélèvement au prorata du nombre de m3, 0,33 pour la redevance pollution et 0,25 pour la modernisation des réseaux. Donc en fait, l'agence de l'eau prend nos chiffres globaux, c'est normal, ils n'ont pas à subir notre décision d'élus, de faire les 20 m3, et donc ils facturent sur 76. Donc effectivement, il y a d'un côté, la nuance des 20 m3 en ce qui concerne les Eaux du SAGe et le SAGe lui-même, et l'Agence de l'Eau.*

*Stéphane CHADOURNE : Si vous me permettez, je vais finir sur une note positive. Je sais que c'est très compliqué ce que je vais dire, à appliquer, mais pourquoi n'imagine-t-on pas d'appliquer des tarifs dégressifs comme ça se fait dans le secteur de l'énergie, pour l'eau. C'est-à-dire que les 20 ou 10 premiers m3 sont gratuits et plus on consomme, évidemment, et...*

*M. le Maire : C'est ce qu'on fait. Mais là la tranche qu'on consomme, c'est de 21 à 500 m3 donc on a une tranche au-dessus.*

*Stéphane CHADOURNE : Mais pour arriver à payer plus, il faut vraiment consommer !*

*M. le Maire : Ah mais si, les entreprises par exemple. Tu crois qu'un Carrefour, il ne consomme pas plus de 500 m3 d'eau ? Il y en a pas mal d'entreprises qui consomment autant. Voilà. Et justement, là on joue sur les tarifs mais dans nos 500 m3, on inclut par exemple les petites collectivités territoriales qui n'ont pas forcément des gros budgets, donc on les favorise aussi.*

*Stéphane CHADOURNE : Ok, d'accord. Je regarderais ça de plus près alors, mais d'accord.*

*M. le Maire : Ca a été une démarche, un débat, par exemple, RESEAU31, moi j'en ai parlé à RESEAU31, j'y suis aussi, je suis aux deux, quand j'ai évoqué les premiers 20 m3, l'ensemble des collègues et des administrateurs ont dit, non, non, il ne faut pas. Donc c'est un choix, nous, on l'a fait.*

*Stéphane CHADOURNE : Après, au niveau de l'eau, il y a quand même un autre problème, qui est les puits. La taxation des puits. Un jour, il faudra y venir.*

*M. le Maire : Je suis d'accord.*

*Stéphane CHADOURNE : Un jour il faudra vraiment y venir et avec des contrôles très sérieux...*

*M. le Maire : Mais je suis complètement d'accord avec toi parce que c'est quelque chose que j'ai découvert il y a plusieurs années, normalement toutes les mairies de France et de Navarre devraient répertorier tous les puits et les taxer. Mais on ne le fait pas, pour le moment. Parce que les puits, je vais te dire qu'au niveau du syndicat, les puits c'est de l'eau qu'on tire qui va par exemple dans les WC et que nous on traite et on les analyse souvent comme des eaux parasites. Et c'est une eau parasite.*

*Stéphane CHADOURNE : C'est la loi. L'eau qui est dans le sol n'appartient pas aux propriétaires du terrain. Et pourtant, tout le monde s'en sert.*

*M. le Maire : Pour une fois, je suis entièrement d'accord avec toi. On va terminer sur une bonne note.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

**Compte-rendu affiché le 8 avril 2022**